

Commission Edilité & Urbanisme
du Conseil général
de la Ville de Sierre

**Rapport concernant l'octroi d'un crédit
d'engagement pour la transformation
et la rénovation de l'ancienne école
allemande de Borzuat en UAPE
(unité d'accueil pour écoliers)**

Membres :

Lidia Petrics, présidente
Dave Vuissoz, chargé du rapport
Anne-Marie Bonvin
Romain Constantin
Frédéric Wuest
Patrick Bilgischer
Tetyana Matter
Patrick Imboden
Claude Steinegger

Sierre, le 25 mai 2025

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Crédit d’engagement pour la transformation et la rénovation de l’ancienne école allemande de Borzuat en UAPE (unité d’accueil pour écoliers).....	3
2.1. Description du projet	3
2.2. Discussion de la commission	4
3. Conclusion de la commission.....	6

1. Introduction

Sur mandat du Bureau du Conseil général, la Commission d'édilité et d'urbanisme (ci-après: la commission) doit :

- Examiner les documents fournis
- Préavisier sur l'entrée en matière
- Discuter le détail
- Donner un préavis sur l'objet à traiter
- Rapporter au Conseil général lors de la séance du 11 juin 2025

Sur la base des documents suivants :

- Message du Conseil municipal du 27 février 2025 et ses 4 annexes

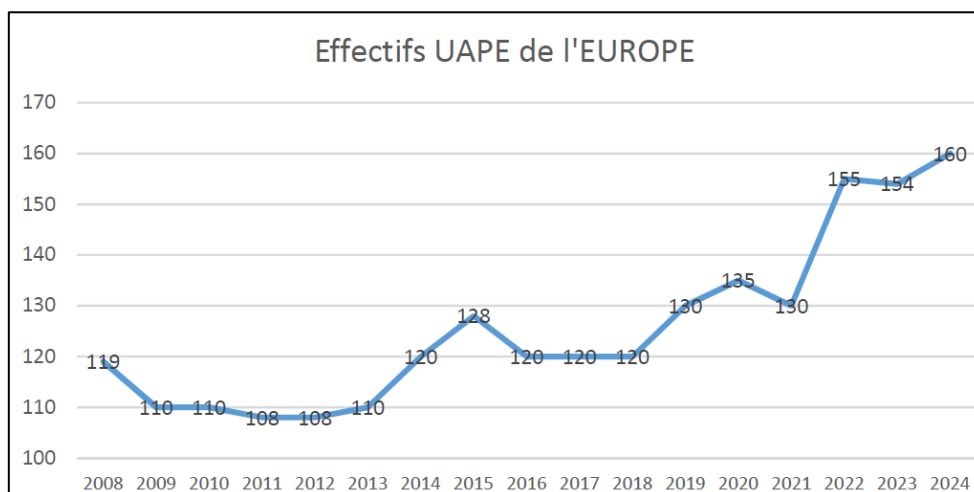
Pour mener à bien ce mandat, la commission s'est réunie à plusieurs reprises pour analyser les documents reçus, discuter et décider sur la thématique soumise. En sus des documents reçus, la commission a soumis des questions aux services compétents et nous remercions la Commune de Sierre pour les réponses apportées. Au regard des documents exhaustifs et des rapports de qualité transmis par la Commune de Sierre, la commission a estimé être suffisamment renseignée pour mener à bien son mandat.

2. Crédit d'engagement pour la transformation et la rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE (unité d'accueil pour écoliers)

2.1. Description du projet

La nurserie-crèche-UAPE de l'Europe a ouvert ses portes en 2008. Face à la constante augmentation du nombre d'écolier ayant recours à l'UAPE, les locaux suivants ont été alloués sur différents sites : la Sacoche (2011 à 2012) ; le Bourgeois (2012 à 2013) ; les salles de classe de Gorki et repas au réfectoire de Goubing (2015 à 2016) ; la Maison Blanche (2017 à ce jour) ; trois salles de classe dans l'ancienne école allemande de Borzuat (2020 à 2025) ; la salle multifonctions de l'ASLEC (2021 à ce jour) et le réfectoire et le rez de l'ancienne école de commerce à Goubing (2022 à 2025).

Actuellement, 293 élèves sont répartis sur les cinq sites précités en activité. Selon la Commune de Sierre, cette organisation éclatée ne permet plus une gestion efficiente de l'accueil des écoliers. De plus, selon les projections de l'évolution démographique, la Commune de Sierre prévoit une augmentation des écoliers d'une manière douce pour se stabiliser voire diminuer à partir de 2030 selon le schéma ci-dessous :



Pour pallier à cette augmentation et au manque de surface, la Commune de Sierre propose de transformer et rénover l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE. En effet, ce bâtiment construit en 1908-09 est obsolète sur plusieurs aspects, notamment sur le plan énergétique et sismique et il ne répond plus aux exigences pédagogiques en vigueur. Le projet de réaménagement de la cour d'école a été mis à l'enquête publique en février 2025 et fait l'objet d'un financement avec le crédit d'engagement de la grande barre.

Le devis pour les travaux de l'école allemande se montent à CHF 6'520'750.-. Il convient de relever que de manière générale les constructions liées aux crèches et aux UAPE ne sont pas subventionnées par l'Etat du Valais. Par contre, en l'espèce, nous pouvons compter sur les subventions en lien avec le « programme bâtiments » de la confédération et du canton du Valais.

2.2. Discussion de la commission

La commission s'est interrogée sur la pertinence d'une déconstruction totale et construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place d'une rénovation. Interpellée à ce sujet, la Commune de Sierre a pris position comme suit :

« La déconstruction totale a été estimée à CHF 433'000.- et prévue au Crédit d'engagement de Borzuat. Aucune étude détaillée n'a été faite pour une reconstruction d'un nouveau bâtiment. Au vu du programme demandé, il est rapidement apparu que seul l'ancienne Ecole allemande présentait des surfaces suffisantes.

Si la construction d'un nouveau bâtiment avait été la solution retenue, la localisation de ce nouveau bâtiment aurait été rediscuté tout en restant dans un périmètre proche du centre scolaire. Des variantes de faisabilité auraient

également été étudiées à la place de la Maison blanche et en complément à la maison des jeunes sur les parcelles 91 ou 225. Cette solution aurait impliqué la mise sur pied d'un concours d'architecture.

La variante retenue offre l'avantage d'offrir une seconde vie à un bâtiment existant tout en conservant le potentiel des surfaces précitées. Il s'agit d'une importante économie de moyens financiers et de ressources.

Les études liées la rénovation de la grande barre de Borzuat, ont démontré qu'il est plus économique de conserver le bâtiment, de le rénover et de l'agrandir plutôt que de le démolir et d'en construire un nouveau. Pour l'UAPE, le même raisonnement a été suivi. Il n'a pas été envisagé de démolir l'ancienne Ecole allemande et de construire un nouveau bâtiment.

A noter que le coût de construction ramené au m³ d'une nouvelle UAPE est supérieur à celui d'une école car le niveau d'équipement est plus important. A titre de comparaison, sur la base de statistiques sur 21 constructions similaires, le prix au m³ SIA 416 – CFC 2 - actualisé à octobre 2024 est de CHF 1'395.-. Le prix au m³ de la future UAPE de Borzuat est de 962.-. A noter également que pour les constructions similaires, aucune ne se situait dans des zones contraintes à réaliser des mesures parasismiques (seuls le Valais et Bâle sont concernés). »

La question de l'accès pour les personnes à mobilité réduite (ci-après : PMR) a également été traitée par la commission. La Commune de Sierre a indiqué que cette thématique a été intégrée dans les réflexions. De plus, l'accès pour les PMR se situe sur la façade nord via une porte qui mène au sas d'entrée et à l'ascenseur intérieur normalisé qui dessert tous les étages.

Concernant l'amiante, la Commune de Sierre nous a précisé que le bâtiment a fait l'objet d'un diagnostic complet en 2021 par un bureau spécialisé, afin d'identifier tous les matériaux susceptibles de présenter une quelconque pollution. Ce rapport a servi de base pour chiffrer les coûts nécessaires à la dépollution. De l'amiante est présente dans différents matériaux, mais sans risque pour les usagers actuels. Les travaux prévus sont basés sur une offre et seront réalisés par des entreprises spécialisées dans des milieux confinés. La réalisation de travaux rallonge de quelques semaines les travaux de démolition.

Concernant le calcul de la capacité d'accueil de 150 enfants, la Commune de Sierre nous a répondu s'être basée sur les *Directives cantonales pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire* (état au 01.01.2022 ; à noter que la version 2024 des Directives cantonales reprennent les mêmes exigences pour les points liés aux UAPE). Le calcul a également été validé par un courrier du Service cantonal de la Jeunesse daté du 28 janvier 2025.

La Commune de Sierre a confirmé à la commission que les locaux des sanitaires des usagers respectent les *Directives* précitées. Le programme inclut des WC PMR. Le nombre de sanitaire prévu est équivalent à ce qui existait dans l'école auparavant.

Finalement, questionnée sur l'éventuelle réouverture d'une UAPE à Muraz, la Commune de Sierre a indiqué que suite à la demande de la Société de développement de Muraz une étude a été menée par le Service de l'enfance du Centre médico-social régional. Il en ressort que les données obtenues sont toutes inférieures au chiffre de fréquentation de 2022, soit au moment de la fermeture de la structure. Ces chiffres sont reproduits ci-dessous :

Chiffres de 2022 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Temps de midi	5	7	0	6	10

Chiffres de 2025 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Temps de midi	3	9	2	5	8

Avec une présence moyenne de 5 enfants, l'ouverture de deux jours d'UAPE représenterait un coût annuel de CHF 12'471.- à la charge de la Commune de Sierre.

Au vu de ces chiffres, le CMS de la région de Sierre propose de :

- ne pas ouvrir d'UAPE à Muraz pour la rentrée 2025-2026 ;
- orienter les familles vers l'accueil familial de jour (1-2-3 Soleil) et pour les écoliers plus âgés vers l'UAPE de Borzuat ;
- réévaluer périodiquement les besoins des parents pour ce type d'accueil à Muraz.

3. Conclusion de la commission

Après avoir examiné le projet ainsi que l'ensemble des documents transmis, la commission est d'avis que la constante augmentation des besoins du nombre d'écolier ayant recours à l'UAPE et le manque de locaux adaptés nécessitent une nouvelle infrastructure à brève échéance.

Sur la base des renseignements fournis par la Commune de Sierre, la proposition de transformer et rénover l'ancienne école allemande nous paraît la plus judicieuse compte tenu de la différence de prix non négligeable (environ CHF 400 au m³) et de la nécessité d'effectuer un concours d'architecte pour la réalisation d'un nouveau bâtiment.

La commission recommande toutefois à la Commune de Sierre d'effectuer une analyse concernant l'accès par la cour d'école par le chemin Nord-Ouest afin de faciliter la dépose des PMR.

La commission remercie la Commune de Sierre pour ses réponses aux questions posées et sa transparence.

Au vu de ce qui précède, la commission préavise favorablement et à l'unanimité l'entrée en matière. La commission soutient par 8 voix pour et 1 voix contre la demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et la rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE (unité d'accueil pour écoliers). Un rapport de la minorité a été déposé avec le présent rapport.

Pour la Commission d'édilité et d'urbanisme,

Lidia Petrics

Présidente

A blue ink signature consisting of a stylized, elongated oval shape with a vertical line through it and a diagonal line extending from the bottom left.

Dave Vuissoz

Chargé du rapport

A black ink signature consisting of a stylized, bold 'D' followed by a vertical line and a small dot.